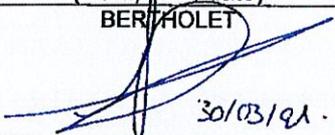
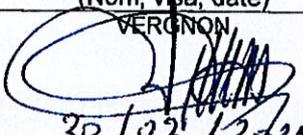


	Rapport de test	21-RT-03-1
	Rapport Autosurveillance ICPE GAZPAC 2020	HSE
		Page 1 sur 8

Rédacteur (Nom, visa, date)	Vérificateur (Nom, visa, date)	Approbateur (Nom, visa, date)
BERTHOLET  30/03/21	N/A	VERONON  30/03/2021
Diffusion		GAZPAC

1. OBJECTIF

Ce document a pour objectif le bilan d'autosurveillance du site GAZPAC pour l'année 2020 selon les requis de l'arrêté n°1679-2016/ARR/DIMENC.

2. IDENTIFICATION

GAZPAC Calédonie

277 route de la Baie de Dames

Baie de Numbo

DUCOS

98 800 Nouméa

Nouvelle-Calédonie

Coordonnées géographiques : E442276 – N217871

Forme Juridique : SAS

Activité principale de l'établissement : production et/ou commercialisation des gaz industriels et médicaux sous forme gazeuse ou liquide et commercialisation de matériels liés.

Code NAF : 20.11Z Fabrication de gaz industriels

Numéro Ridet : 1 121 268.001

Nombre d'employés :30



17 MAI 2021

CE2021-DIMENC-40548

3. CONTROLE DE L'ETANCHEITE DES EQUIPEMENTS FRIGORIFIQUES

Paragraphe 2.1.5 de l'arrêté.

Les équipements frigorifiques sont contrôlés 3 fois par an par la société Air froid.

Les rapports d'intervention des actions préventives et curatives sont disponibles en consultation sur site.

Dates d'intervention :

11/05/2020

06/08/2020

01/12/2020

Comme échangé lors de la venue de la DIMENC en Novembre 2020, il n'est pas d'usage que les frigoristes mentionnent les quantités de gaz lors des éventuels rechargements. Ces informations ne sont donc pas disponibles pour l'année 2020.

La mise en place d'un tableau de suivi des recharges de gaz a été proposé au sous-traitant pour application sur 2021. Cf Annexe 1

4. CONTROLE DE L'ETANCHEITE DU RACCORDEMENT AU RESEAU D'EAU PUBLIC

Paragraphe 3.1 de l'arrêté

Le contrôle de l'étanchéité du raccordement a été réalisé le 19/11/2020 et a fait l'objet d'un rapport de test 20-RT-03 rev1 disponible en consultation sur le site. Les résultats des contrôles effectués est conforme.

	Rapport de test	21-RT-03-1
	Rapport Autosurveillance ICPE GAZPAC 2020	HSE
		Page 2 sur 8

5. ENREGISTREMENT DE LA QUANTITE D'EAU CONSOMMEE

1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre
2945 m3	2209 m3	3519 m3	2382 m3

6. ENTRETIEN DU RESEAU DE COLLECTE DES EFFLUENTS AQUEUX

Paragraphe 3.4.3 de l'arrêté.

Eaux pluviales

Mois	Type de canalisation	Travaux-observations	Opérateur	Signature
août-20	Descente EP ouvert le long de l'accès GAZPAC	Nettoyage, enlèvement des macros déchets	D.Wayaridri	MBE
août-20	Lagune et sortie canalisation mer	Nettoyage, enlèvement des macros déchets	D.Wayaridri	MBE
sept-20	Caniveau derrière la Cosmodyne	Curage, enlèvement des macros déchets	D.Wayaridri	MBE
oct-20	Lagune et sortie canalisation mer	Débroussage	D.Wayaridri	MBE
nov-20	Caniveau béton arrière épreuve	Nettoyage, enlèvement des macros déchets	D.Wayaridri	MBE

7. VERIFICATION, ENTRETIEN ET VIDANGE DES RETENTIONS

Paragraphe 5.1 de l'arrêté.

Débourbeur séparateur Atelier :

Vérification+ curage le 11/01/2021 (CR n° 01985 disponible en consultation sur site)

Débourbeur séparateur Cosmodyne :

Vérification le 30/12/2020 (CR n° 02045 disponible en consultation sur site)

Fosses septiques :

Vérification et entretien le 30/12/2020 (CR n° 02045 disponible en consultation sur site)

Station d'épuration :

Vérification le 27/10/2020 et le 30/12/2020 (CR n° 02045 disponible en consultation sur site)

Lagune : Cf Paragraphe précédent.

Bassin de rétention Chaux calcique : Vidange et nettoyage du bassin n°1 à chaque fois qu'il est plein. Vidange du bassin de séchage à chaque fois qu'il est plein.

8. CARACTERISATION ET QUANTIFICATION DE TOUS LES DECHETS SPECIAUX GENERES

Paragraphe 4.4 de l'arrêté

Cf paragraphe déclaration annuelle des émissions.

9. ETUDE DE BRUIT

Paragraphe 6.1 de l'arrêté

Une étude de bruit a été réalisée par Ginger Soproner en 2017.

Une nouvelle étude de bruit devra être réalisée en 2022

	Rapport de test	21-RT-03-1
	Rapport Autosurveillance ICPE GAZPAC 2020	HSE
		Page 3 sur 8

10. NOTE SYNTHETIQUE DE POINT 7-3 DE L'ANNEXE III SGS

Paragraphe 7.2 de l'arrêté et 7.3 de l'annexe III.

Gestion du retour d'expérience :

A la suite des remaniements en cours sur l'année 2021, un formulaire d'affut du risque a été mis en place et fait l'objet d'une communication aux équipes. 6 Formulaires ont été renseignés par les équipes depuis leur mise en place.

Contrôle du Système de gestion de la sécurité :

Les procédures liées au SGS sont en cours de revue ou d'élaboration. La vérification du respect permanent de ces procédures sera réalisée une fois les documents mis en vigueur.

Audits :

En 2020, un procédé de tour terrain permettant de relever les écarts sécurité a été mis en place. Les points de remédiation sont consignés dans un « Plan d'action Technique site ».

11. ETUDE DES DANGERS REVISEE

Paragraphe 7.1 de l'arrêté

La révision de l'étude de danger, prévue initialement sur 2020 est planifiée, après information de la DIMENC, sur 2021 dans le cadre de la mise en place de nouvelles cuves de stockage.

12. VERIFICATION DE L'INSTALLATION ELECTRIQUE

Paragraphe 7.10.2 de l'arrêté

Les contrôles règlementaires électriques ont été réalisés par Bureau Veritas le 23 et 24 avril 2020 par le biais du Rapport 346610641.1.R. Les réserves émises dans ce rapport ont toutes fait l'objet d'un plan de remédiation et sont clôturées à la date de rédaction de ce rapport.

Les éléments liés à ces interventions sont disponibles en consultation sur site.

13. VERIFICATION DES DISPOSITIFS DE PROTECTION CONTRE LA Foudre

Paragraphe 7.11 de l'arrêté

Une étude foudre a été réalisée dans le cadre du dossier de demande d'autorisation d'exploiter. Une nouvelle étude sera réalisée dans le cadre de la nouvelle étude de dangers en 2021.

14. VERIFICATION DU MATERIEL DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Paragraphe 8.3.3 de l'arrêté

Les contrôles règlementaires Extincteur – RIA et Alarme SSI ont été réalisés en avril 2020 par MIES. Les réserves émises dans ce rapport ont toutes fait l'objet d'un plan de remédiation et sont clôturées à la date de rédaction de ce rapport. Les éléments liés à ces interventions sont disponibles en consultation sur site.

Les contrôles de réserve souple ont été faits en interne et sont conformes.

Les contrôles de la prise d'aspiration d'eau de mer a été réalisé en Novembre 2020 par la société ETSM par le biais du rapport ETSM CR-ICT n°360-11-2020 et donnent des résultats non-probants. Ces derniers ont fait l'objet d'une analyse de risque et d'un plan d'action de maîtrise du risque. Ces éléments ont été transmis à la DIMENC par le biais du rapport 21-RT01 rev1.A la suite des Cyclones Lucas et Niran, les

	Rapport de test	21-RT-03-1
	Rapport Autosurveillance ICPE GAZPAC 2020	HSE
		Page 4 sur 8

éléments de la prise d'aspiration ont subi des dommages importants nécessitant des travaux et la création d'un dossier pour l'assurance.

Les éléments liés à ces interventions sont disponibles en consultation sur site.

15. PLAN D'OPERATION INTERNE

Paragraphe 8.7 de l'arrêté

Le plan d'opération interne a été revu en juillet 2018. Une révision du POI intégrant les remaniements organisationnels du site est planifié à la suite de la mise à jour de l'étude de danger prévue en 2021 par un prestataire extérieur.

16. MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DE FABRICATION ET DE CONDITIONNEMENT DE L'ACETYLENE

Paragraphe 9.2.7 de l'arrêté

Contrôle d'épaisseur des équipements	24-26/02/2021
Contrôle d'étanchéité du circuit C2H2 comprimé	30 Aout 2019
Recherche systématique de fuites après intervention	Selon intervention
Vérification de l'étanchéité des parties fixes après intervention	Selon intervention
Changement préventif des arrêts d'explosion	N/A
Contrôle de l'état des flexibles et changement préventif	N/A
Vérification des équipements de sécurité	Extincteurs : Avril 2020 RIA : Avril 2020 Centrale détection Acétylène : Vérification partielle 02/2021 Réseau déluge : 11/2020 Vanne IGA de mise à l'air : NA

17. BILAN DES DECHETS PRODUITS PAR L'INSTALLATION

Paragraphe 10.1.4 de l'arrêté

Cf. paragraphe déclaration annuelle des émissions

18. AUTOSURVEILLANCE DES EAUX RESIDUAIRES

Paragraphe 10.1.2 de l'arrêté

Cf. paragraphe déclaration annuelle des émissions

19. SUIVI DE LA CONCENTRATION EN LEGIONELLE DE LA TAR

Non applicable : l'usine de CO2 a été démantelée et n'était pas fonctionnelle en 2020.

	Rapport de test	21-RT-03-1
	Rapport Autosurveillance ICPE GAZPAC 2020	HSE
		Page 5 sur 8

20. CONTROLE DE LA TAR PAR UN ORGANISME AGREE

Non applicable : l'usine de CO2 a été démantelée et n'était pas fonctionnelle en 2020.

21. DECLARATION ANNUELLE DES EMISSIONS

Paragraphe 4.4 de l'arrêté. Annexe VI-b.

Données relatives aux rejets dans l'air

Non applicable :

Les sources de rejets atmosphériques identifiées dans l'arrêté sont l'atelier de peinture, l'usine de production de CO2 et l'unité médicale de séparation d'Air.

Or : la peinture utilisée en 2020 étant une peinture à l'eau, l'atelier de production de CO2 n'étant pas fonctionnel en 2020 car démantelé, les seuls rejets atmosphériques sont ceux de l'unité médicale de séparation de l'air. Cette ASU rejette de l'Oxygène et de l'azote initialement prélevés dans l'air ambiant et n'appartenant pas à la liste des polluants soumis à déclaration annuelle des émissions polluantes telle que décrit à l'annexe VI-a de l'arrêté.

Données relatives aux rejets dans l'eau

Analyse en sortie du déboureur séparateur d'hydrocarbures le 30/10/2018

Polluant	Méthode d'évaluation	Méthode d'analyse	Type de rejet	Masse totale émise	Dont masse accidentelle	Dont masse importée	Spécifications	Résultats
Température in situ	M	N/A	I	0	0	0	≤ 30°C	C
pH	M	NF EN ISO 10523	I	0	0	0	5,5 ≤ pH ≤ 8,5	C
Demande Biochimique en Oxygène DBO5	M	NF EN 1899-2	I	0	0	0	30 mg/l si flux > 30 kg/j 100 mg/l si flux < 30 kg/j	C
Matières en suspension	M	NF EN 872	I	0	0	0	35 mg/l si flux > 15 kg/j 100 mg/l si flux < 15 kg/j	C
Demande chimique en oxygène DCO	M	ST-DCO ISO 15705	I	0	0	0	125 mg/l si flux > 100 kg/j 300 mg/l si flux < 100 kg/j	C
Hydrocarbures totaux	M	NF EN ISO 9377-2	I	0	0	0	10 mg/l si flux > 100 g/j	C

L'analyse des eaux résiduaires en sortie des déboueurs a été réalisée le 22/02/2021. Une partie des résultats est encore en attente au jour de la rédaction de ce rapport.

Données relatives aux rejets dans le sol

Non applicable

Données relatives aux volumes d'eau prélevée

Non applicable

Données relatives aux volumes d'eau rejetée

Non applicable

Production de déchets dangereux et non dangereux

Méthode d'évaluation : Mesure par pesée.

ND = Données non disponibles ou déchets inclus dans d'autres lignes.

Dechet	Code	Devenir	Prise en charge	Quantité produite 2020
Dechets assimilés aux déchets ménagers	200301	Enfouissement en ISDND	Viva environnement-CSP	70m3+4900Kg
Papier et cartons	200101	Recyclage	Viva environnement	35m3
Plastique	200139	Recyclage	CSP	0
Palette bois	200138	Enfouissement en ISDND	CSP	ND
Métaux ferreux	200140	Prise en charge par société spécialisée puis exportation pour recyclage	EMC	14800Kg
Vanne en cuivre et laiton	200140	Recyclage	Recycal	ND
Déchets verts	200201	Recyclage	CSP	7800
Huiles moteur, non chlorée à base minérale	130205*	Suivi de la filière réglementée	Socadis-CSP	ND
Huiles et combustibles liquides usagés: hydrocarbures provenant des DSH	130506*	Suivi de la filière réglementée	Réseaux environnement	0
Boues provenant des DSH	130502*	Prétraitement et enfouissement en ISDND	Réseaux environnement	1482
Futs de carbure de calcium vides	150110*	Rinçage soigneux puis Prise en charge par société spécialisée puis exportation pour recyclage	EMC	ND
Huiles usagées médicales	130899	Traitement à l'export par un opérateur Habilité	Socadis	ND
Bouteilles réformées dégazées	150104	Prise en charge par société spécialisée puis exportation pour recyclage	EMC	ND
Bouteilles d'acétylène réformées amantées	150111*	Exportation par UTM Allemagne	UTM	ND
Piles et accumulateurs usagés	200133*	Suivi de la filière réglementée	Collecteur interne	ND
Accumulateurs au plomb	160601*	Suivi de la filière réglementée	Socadis-CSP	ND
Monkey Dust	070110*	Traitement à l'export par un opérateur Habilité	Socadis	0
DASRI (filtres)	180103*	Suivi de la filière réglementée	Socadis	ND

Dechet	Code	Devenir	Prise en charge	Quantité produite 2020
Chiffons souillés aux hydrocarbures/adsorbants	200111*	Traitement à l'export par un opérateur Habilité	Socadis	ND
Tubes fluorescents (néons)	200121*	Suivi de la filière réglementée	Socadis	ND
DEEE (déchet d'équipement Electrique et Electronique)	160214	Suivi de la filière réglementée	Socadis - CSP	0
DEEE-Equipement mis au rebut contenant des composants dangereux	160213*	Traitement à l'export par un opérateur Habilité	Socadis - CSP	0
Boues du bassin de décantation	060502*	Traitement en local par opérateur habilité	ND	0
Futs d'acétone vides	150111*	N/A	N/A	N/A
Acide sulfamique	060106*	N/A	N/A	N/A
Acide orthophosphorique	060104*	N/A	N/A	N/A
Solution de MEA (Monoethanolamine)	070199*	N/A	N/A	N/A
Solvants de nettoyage	200129*	N/A	N/A	N/A
Pots de peinture solvantée vides	150110*	N/A	N/A	N/A
Solution de permanganate de potassium	160507*	N/A	N/A	N/A
Filtre de la cabine à peinture	200127*	N/A	N/A	N/A

22. BILAN DE FONCTIONNEMENT

Paragraphe 12 de l'arrêté

Le bilan de fonctionnement sera rédigé en 2022.

23. HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

Indice	Date de rédaction	Historique des modifications
01	03/2021	Création du document

24. ANNEXES

Annexe 1

Proposition de tableau de suivi des gaz à effet de serre avec le sous-traitant Air froid

Date de la visite :		Périodicité de contrôle: AVRIL / AOÛT (complète) / DECEMBRE										Date Gaz recharge (en Kg)		Observations						
n° C&S	Nouvelle localisation	Type de C&S *	Marque *	Puiss *	Référence Evaporateur	Gaz	Nettoyage Filtre		Nettoyage Expo		Nettoyage Turbine		Esc condensat		Condenseu r		Rech3rg e GAZ			
							Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui		Non	Oui	Non	OUI	NON	
1	Bureau ADV	SPLIT	TOSHIBA	12000	RAS-130KP-ES2	R410A														Remplacement de recharge le 19/08/19
2	Directeur exploitation	SPLIT	PANASONIC	9000	CS-C30HC	R22														
3	Resp. Comptabilité	SPLIT	ARVEILL	9000	AW5HRCED12-H11	R410A														
4	Directeur Général	SPLIT	FUJITSU	12000	ASA117JGC	R410A														
5	Bureau RH	SPLIT	ACSON	15000	AXM110-ACRC-ER	R410A														
6	Comptabilité 2	SPLIT	TOSHIBA	9000	RAS-105KP-ES	R410A														
7	Commercial	SPLIT	FUJITSU	24000	AS1G24LFGA	R410A														
8	Local Serveur	SPLIT	TOSHIBA	9000	RAS-105KP-ES	R410A														
9	Archive	SPLIT	FUJITSU	9000	ASYG09LLCA	R410A														
10	Bureau de passage	SPLIT	ACSON	9000	AW103G-ACRC-ER	R410A														
11	Compta 1	SPLIT	TOSHIBA	9000	RAS-105KP-ES	R410A														
12	Salle Réunion	SPLIT	TOSHIBA	24000	RAS-243KP-ES	R410A														
13	QHSE	SPLIT	TOSHIBA	18000	RAS-183KP-ES	R410A														
14	Labo industriel	SPLIT	FUJITSU	24000	AS1G24LFGA	R410A														
15	Local Serveur	SPLIT	FUJITSU	12000	AS1G12LLCA	R410A														
16	Vente machine à café	SPLIT	FUJITSU	9000	ASYG09LLCA	R410A														
17	Vente 2	SPLIT	ARVEILL	12000	AW5HRCED12-H11	R410A														
18	Bureau maintenance production 1	SPLIT	FUJITSU	12000	ASA117JGC	R410A														
19	Bureau maintenance production 2	SPLIT	FUJITSU	9000	ASA09JGC	R410A														
20	Pharmacie	SPLIT	GREE	9000	GVM12KF-KODNASAI	R410A														
21	Laboratoire médical	SPLIT	GREE	12000	GVM12KF-KODNASAI	R410A														
22	Magasin médical	SPLIT	GREE	9000	GVM09KF-KODNASAI	R410A														
23	Zone quarantaine MEOPA gauche	SPLIT	HAER	12000	AS121S3HRA	R410A														
24	Zone quarantaine MEOPA droite	SPLIT	HAER	12000	AS121S3HRA	R410A														
25	Chef de quart	SPLIT	HAER	9000	AS091S3HRA	R410A														
26	Local TGBT gauche	SPLIT	HAER	12000	AS121S3HRA	R410A														
27	Local TGBT droite	SPLIT	HAER	12000	AS121S3HRA	R410A														
28	Atelier médical	SPLIT	TOSOT	12000	TWC12AAB-KODNASAI	R410A														
29	Monopole entrée	KÉCAU D'AIR	GREE		FM 125 12 K															
30	Monopole sortie	KÉCAU D'AIR	GREE		FM 125 12 K															
31	Logement entrée	SPLIT	FUJITSU	18000	ASA118JGC	R410A														
32	Logement du fond	SPLIT	FUJITSU	18000	ASA118JGC	R410A														
33	Monopole gauche	GAINABLE	GREE	18000	GVM12KH3FO	R410A														
34	Monopole milieu	GAINABLE	GREE	45000	GVM149VJA-T	R410A														
35	Monopole droite	GAINABLE	GREE	18000	GVM12KH3FO	R410A														

R4Z: Filtre changé depuis le 01/01/2015
R41DA: Filtre arrêté à disposition